

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER
25 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq avril à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le dix-huit avril par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Anne FILLET, Youcef TERZI, Bénédicte COMPOIS-BRISELET.

Absents excusés : Émilie MESSENGER (pouvoir donné à Patrick LE MERRER), Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Sébastien GERARD (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Gaël LANOË, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 17 Votants : 20 Quorum : 13
Youcef TERZI a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Mise en place d'une tarification sociale pour le restaurant scolaire
 2. Tirage au sort des jurés d'assises pour 2025
 3. Affaires foncières :
 - 3-a : Echange foncier à Kerorven (parcelles D2629 et D2630) à SAINT THEGONNEC
 - 3-b : Vente d'une parcelle communale à Langoad
 4. Attribution des subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2024
 5. Avenant à la Convention de Mandat signée entre la Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et la SAFI, transféré à SemBreizh, concernant les travaux à l'école François Marie-Luzel
 6. Information sur les modifications du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de Morlaix Communauté
 7. Questions diverses
 8. Rapport des commissions
-
- Mme le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance en soumettant le Procès-verbal du Conseil municipal du 29 mars au vote de l'assemblée. En l'absence de remarques, celui-ci est adopté à l'unanimité.
- Mme le Maire propose ensuite d'ajourner le point 7 de l'ordre du jour concernant la présentation du SCoT du Pays de Morlaix, le technicien de Morlaix Communauté en charge du dossier ayant été dans l'impossibilité de transmettre les supports de présentations, pour raisons personnelles. Elle propose de reporter la présentation du SCoT à une séance ultérieure du Conseil municipal, ce qui est validé à l'unanimité.

OBJET : Mise en place d'une tarification sociale pour le restaurant scolaire, CODE CM2404-01

Mme Le Maire expose, en préambule de ce premier point de l'ordre du jour, que l'alimentation constitue un véritable sujet, avec de forts enjeux autour de l'égalité d'accès à une alimentation qualitative pour tous, autour du soutien aux circuits courts et autour du maintien de l'agriculture locale. Elle rappelle par ailleurs que si le service de restauration scolaire est un service facultatif des communes, il revêt néanmoins un caractère indispensable pour les familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de la commune.

En effet, outre la praticité qu'offre ce service, il correspond à un temps d'inclusion sociale, d'animation, d'apprentissage du goût et permet d'assurer la prise d'un repas complet et équilibré à chaque enfant.

Consciente de ces enjeux, la commune a toujours souhaité permettre l'accès à ce service à des conditions tarifaires favorables pour les familles avec un tarif du repas inférieur au coût de revient d'un repas.

Suite à ce préambule, Mme Gaëlle ZANEGUY, adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse, présente le projet de mise en place d'une tarification sociale pour le restaurant scolaire à compter de la rentrée 2024. Elle indique que ce sujet a fait l'objet d'un important travail au sein de la commission Enfance-Jeunesse-Restoration scolaire, avec l'appui d'Aurélié Malbot, agent du pôle administratif municipal en charge de la comptabilité et du secrétariat.

Mme Gaëlle ZANEGUY évoque également l'importance du projet de délibération concernant la mise en place d'une tarification sociale pour le restaurant scolaire. En effet, ce sujet aura un fort impact direct sur le quotidien des habitants de la commune. En 2022, 45% de la population française reconnaissait restreindre ses dépenses alimentaires et renoncer à la qualité. La question du coût de la cantine est un vrai sujet pour les familles aux revenus médians et bas, qui peuvent se retrouver face à un contexte socio-économique difficile.

Elle précise également à titre indicatif, que le restaurant scolaire a servi 32 830 repas sur l'année scolaire 2021-2022 et 35 307 repas sur l'année 2022-2023, soit une augmentation de 2477 repas.

Pour la commission Enfance-jeunesse-restauration scolaire, ces chiffres montrent qu'un grand nombre de familles actives souhaitent une prise en charge des enfants sur le temps de pause méridienne. La commission Restauration scolaire sait qu'il y a également de fortes attentes des familles concernant la qualité des repas. La Commission veille à porter ces exigences auprès des fournisseurs.

A la demande de Mme le Maire, avec le soutien technique des services, la Commission a réalisé un travail de fourmi pour collecter des données sur la réalité socio-économique des familles. En parallèle, les membres de la Commission se sont appuyés sur les dispositifs de l'Etat qui encouragent les collectivités à la mise en place de la tarification sociale en restauration scolaire, dans le respect de certains critères et conditions de mise en œuvre. Ces dispositifs concernent exclusivement les enfants scolarisés dans le 1^{er} degré en maternelle et élémentaire. A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, 318 enfants sont concernés pour l'année scolaire en cours.

A partir des informations récoltées, la Commission a étudié plusieurs hypothèses et mesuré les répercussions, pour pouvoir présenter une perspective satisfaisante. Mme Gaëlle ZANEGUY se propose de présenter le scénario issu de ces travaux, à l'aide d'un diaporama joint en annexe.

Elle précise qu'au fil de la présentation du diaporama, elle expliquera les différents sigles. Elle ajoute que plusieurs termes utilisés n'ont pas été choisis par la commission mais correspondent à la sémantique des dispositifs de l'Etat (ex : Quotient familial - QF, haut revenu...).

Tout d'abord, il est précisé que le financement de la tarification sociale pour les tranches de revenus les plus bas ne sera en aucun cas compensé par les tranches de revenus les plus hauts : c'est l'aide de l'Etat qui viendra compenser les tarifs les plus bas. En effet, l'État s'est engagé depuis 2019 à accompagner les collectivités organisatrices de la restauration scolaire pour favoriser l'accès à ce service pour tous les enfants. Au départ réservé aux communes percevant la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) « cible », le dispositif de l'Etat a été élargi aux communes percevant la DSR « Péréquation », permettant de droit à la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner d'en bénéficier. Grâce au dispositif d'aide à la tarification sociale, l'État s'engage à verser une subvention de 3 euros par repas pour chaque repas facturé 1 euro ou moins aux familles, exclusivement pour les élèves du 1^{er} degré.

Cette subvention est versée directement aux communes répondant aux critères suivants :

- Mise en place d'une tarification différenciée du service en fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocation Familiale
- Prévoyant au moins 3 tranches de tarifs, dont notamment un tarif de 1 euro par repas appliqué aux familles qui justifient d'un quotient familial inférieur ou égal à 1000

Parallèlement, depuis le 1^{er} janvier 2024, l'État s'engage à verser une aide complémentaire dite « Bonus Egalim », correspondant à 1 euro complémentaire par repas facturé à 1 euro ou moins, pour les communes dont les cantines sont inscrites sur le site « Ma-cantine.fr » ([https:// ma-cantine.agriculture.gouv.fr](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr)) et qui s'engagent à mettre en œuvre les engagements de la loi Egalim. Ces engagements consistent à proposer au moins 50% de produits de qualité et durables (SIQO, IGP, AOC/AOP...), dont au moins 20% de produits biologiques. Ces objectifs sont aujourd'hui déjà remplis par Convivio, prestataire actuel pour la restauration scolaire à Saint-Thégonnec, et par le Ti Wanik à Loc-Eguiner.

Pour définir la nouvelle grille de tarifs, la commission Enfance-jeunesse-restauration scolaire a réalisé des projections financières en s'appuyant sur les informations de la CAF et de Ti Glas (qui pratique déjà les tarifs selon les QF) ainsi que sur les exemples de communes ayant déjà mis en place la tarification sociale pour leur restaurant scolaire. Il est précisé que le coût actuel d'un repas chargé est de 8,15 € et qu'environ 250 repas sont servis chaque jour.

Par ailleurs, les projections ont tenu compte de la répartition des quotients familiaux à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, selon les informations fournies par la CAF. Mme le Maire observe que la répartition des familles correspond à celle qui était ressortie du diagnostic territorial de l'observatoire social, montrant que la commune compte peu de familles à haut revenu (8 % au-dessus de 1680 de QF).

Après ces explications, Mme Gaëlle ZANEGUY expose la nouvelle grille de tarifs proposée comme ci-après et rappelle que ces nouveaux tarifs ne concerneront que les enfants du 1^{er} degré (maternelle et élémentaire) des familles résidant à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.

La Commission Enfance propose de mettre en place 3 tranches de tarifs en prévoyant d'ores et déjà 2 % d'augmentation pour l'année 2024-25. Cela permet d'anticiper sur une possible augmentation des tarifs de Convivio en septembre 2024. Le taux d'augmentation de la commune sera appliqué sur tous les tarifs sauf le repas à 1 € pris en charge par l'Etat.

En résumé, avec cette nouvelle grille, les tarifs de la cantine diminueront pour l'ensemble des familles, excepté pour celles dont le QF supérieur à 1681, qui paieront 0,08 centimes de plus par repas (soit environ 16 euros par an).

Tarifs 2024			
Quotient familial		Pour les maternelles	Pour les primaires
0	1 000	1,00 €	1,00 €
1 001	1 680	2,86 €	3,37 €
1 681	+	3,71 €	3,94 €

Mme Françoise RAOULT demande pourquoi la Commission a proposé de mettre en place 3 tranches de tarifs. Mme Gaëlle ZANEGUY répond que le dispositif d'aide de l'Etat oblige à définir 3 tranches au minimum. Bien qu'il existe 8 tranches dans les quotients CAF, la Commission a proposé de n'en retenir que 3 car il n'y a pas beaucoup de diversité de revenus parmi les familles de la commune.

M. Patrick LE MERRER demande des précisions sur le site « ma cantine.fr » qui sera utilisé pour compléter les données conformément aux critères de la loi Egalim. Mme Viviane LE BIHAN répond que Convivio et le Ti Wanik devront fournir des données sur les pourcentages de produits de qualité et durable d'une part, de produits

biologiques d'autre part. Convivio a déjà accès à l'outil Ma cantine.fr ; la commission va se rapprocher du Ti Wanik pour qu'ils puissent également utiliser l'outil.

Mme Le Maire souligne que la loi EGALIM a deux objets : renforcer la qualité de l'alimentation pour les enfants et soutenir des filières agricoles locales et de qualité. Comme l'indique la diapo du diaporama concernant l'équilibre budgétaire de cette nouvelle tarification sociale, le reste à charge pour la commune est estimé à 144 000 €. Les recettes qui seront perçues par l'Etat grâce au bonus de 1 € pourraient être investies pour la poursuite du travail en faveur des objectifs de la loi Egalim.

Mme Viviane LE BIHAN fait observer que si à l'avenir l'Etat ne finançait plus les 3 € par repas à 1 €, la municipalité devrait se réinterroger. Pour l'instant le dispositif va permettre à tous les enfants de manger au moins un repas de qualité par jour. Elle ajoute que si la proposition est retenue, une phase de communication sera à prévoir en direction des familles pour les informer. Les familles devront donner un certain nombre de documents, que les services municipaux devront saisir avant la rentrée scolaire.

Mme le Maire salue le travail de la Commission Enfance-jeunesse-Restauration scolaire et d'Aurélié Malbot, qui a beaucoup aidé à la préparation. Elle estime que la municipalité peut être fière de mettre en place ce dispositif de tarification sociale de la restauration scolaire, qui encore une fois vise l'accès pour tous au bien manger, la promotion des circuits courts et le soutien de l'agriculture locale.

Mme Françoise RAOULT se félicite de la démarche et est heureuse que Saint-Thégonnec Loc-Eguiner suivent les pas des communes de St Martin, St Pol, Plougasnou qui ont déjà mis en place le dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la mise en place d'une tarification sociale pour le service de restauration scolaire ;**
 - **Approuve la grille de tarifs tels que présentés ci-dessus ;**
 - **Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision**
-

OBJET : Tirage au sort des jurés d'assises pour 2025 (délibération non exécutoire)

Chaque année, selon le code de procédure pénale, la commune doit désigner 6 jurés d'assises parmi lesquels 2 seront retenus. Il convient de désigner les 6 jurés par tirage au sort, en tenant compte des critères d'exclusion prévus par la législation.

Vu le Code de procédure pénale, notamment ses articles 254 à 267 ;

Vu le décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 modifié authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu l'arrêté du Préfet du Finistère du 05/04/2024, concernant le nombre de jurés à désigner dans le département du Finistère pour l'établissement de la liste du jury criminel pour 2025 ;

La commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner doit désigner 6 jurés parmi lesquels 2 seront retenus.

Le tirage au sort effectué à partir de la liste électorale a désigné :

- Mathieu YZIQUEL
 - Michel Jean Marie POULIQUEN
 - Jean-Pierre Marie LANNUZEL
 - Aurélien Pierre Joseph CHIPEAUX
 - Xavier Marie Joseph DAYOT
 - Marion Amélie ANSQUER
-

OBJET : REGULARISATION FONCIERE A KERORVEN (PARCELLES D1 n°2629 ET DA n°2630) A SAINT-THEGONNEC, CODE CM2404_02

M. Yvon POULIQUEN, 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme expose la requête émanant de M. Jean-Bernard Pouliquen à Kerorven afin de lui céder une parcelle, sous forme d'échange, et régulariser ainsi une situation foncière au lieu-dit « Kerorven ».

Mme le Maire indique les cessions proposées :

*Parcelle cadastrée à la section D1 n°2629 cédée par M. Jean-Bernard Pouliquen à la Commune pour une surface de 11 m²

*Parcelle cadastrée à la section D1 n°2630 cédée par la Commune à M. Jean-Bernard Pouliquen pour une surface de 24 m²

Mme le Maire indique que ces cessions sont proposées sous forme d'échange sans soulte.

Les frais de notaire seront pris à charge, pour moitié, par les deux parties concernées. Mme le Maire ajoute que la commission des travaux, urbanisme, aménagement et agriculture a donné un avis favorable à l'unanimité à cette régularisation foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette régularisation foncière selon les conditions proposées et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour faire avancer le dossier.

OBJET : VENTE DE 2 DELAISSES COMMUNALES SITUES AU LIEU-DIT « LANGOAT » A LOC-EGUINER, CODE CM2404_03

M. Yvon POULIQUEN, 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme indique à l'assemblée que la commune a reçu une demande d'acquisition de deux délaissés communaux situés au lieu-dit « Langoat » à LOC-EGUINER, formulée par l'EARL du Menez.

La règle que s'est donnée la municipalité est de pouvoir céder un délaissé communal s'il n'y a pas besoin d'accords de tiers et s'il n'est pas nécessaire de conserver un accès à des parcelles voisines.

Cette demande d'acquisition porte sur deux délaissés communaux, cadastrés à la section B, sous les numéros B 11145 d'une surface de 596 m² et B 11146 d'une surface de 700 m².

Le prix de vente a été fixé à 0,50 € le m², soit un prix total de 648 €. Les frais de notaire et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Mme le Maire précise que la commission des travaux, urbanisme, aménagement et agriculture a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE la vente de ces délaissés communaux d'une surface totale de 1296 m² au lieu-dit « Langoat » à LOC-EGUINER, au prix de 648 € (0,50 € le m²), les frais de notaire et de bornage restant à la charge de l'acquéreur.**
 - **AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.**
-

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES, CODE CM2404_04

Mme le Maire rappelle les règles pour le vote des subventions. Un membre du Conseil Municipal qui fait partie des instances décisionnaires d'une association (bureau ou CA) ou qui a un lien de proximité avec un membre de l'association doit sortir de la salle du Conseil au moment du vote. Il est donc demandé aux membres du Conseil de signaler s'ils ont un lien avec les associations pour lesquelles il est proposé d'attribuer une subvention.

M. Hervé GUEVEL, adjoint en charge du dossier, rappelle par ailleurs que la date maximum pour le dépôt des demandes de subvention était fixée au 31 janvier 2024 avec une souplesse donnée de 3 semaines complémentaires. Les associations ont été raisonnables car elles n'ont pas formulé de demandes d'augmentation importante.

Après examen des demandes par la commission vie associative, il est proposé d'attribuer les subventions comme indiqué ci-dessous.

Mme le Maire propose l'attribution des subventions au CCAS et à la Caisse des écoles, déjà prévues au Budget Primitif 2024 adopté au Conseil municipal du 29 mars 2024, comme suit :

Article 65736	
Subvention au CCAS (article 657363)	1 000 €
Subvention à la Caisse des écoles (article 657364)	32 260 €

Par ailleurs, M. Hervé GUEVEL, présente les propositions d'attribution de subventions étudiées par la commission vie associative :

Associations communales :

Association Aide aux devoirs – Saint-Thégonnec	250,00 €
Amicale des Retraités de Saint-Thégonnec	400,00 €
Amicale Laïque école FM. LUZEL	2 400,00 €
Les Amis de Sainte Brigitte	500,00 €
Anciens combattants (UNC)	180,00 €
Etoile Sportive Saint-Thégonnec	5 543,00 €
Association de soutien à la ferme Galilée (Philippines)	800,00 €
Danserien Bro Sant Tegoneg	500,00 €
Multisports enfants	1 000,00 €
Pétanque-club – Saint-Thégonnec	1 000,00 €
Société hippique de St Thégonnec	500,00 €
St-Thé Judo Club	800,00 €
St-Thé Loisirs	300,00 €
Tennis Club des Deux Rives	500,00 €
Société de chasse Loc-Eguiner	250,00 €
Saint-Thé Cyclo	500,00 €
FNACA Saint-Thégonnec	150,00 €
FNACA Loc-Eguiner	150,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de St Thégonnec	720,00 €
Gym adultes	1 200,00 €
Section officiers marins en retraite et veuves du canton de Saint-Thégonnec	150,00 €
L'œuf ou la poule ?	200,00 €
Art'St-Thé	400,00 €
Basket Club Saint-Thégonnec (pour l'organisation de "La tête et les jambes")	1 005,00 €
TOTAL	19 398,00 €
Arbre de Noël des écoles – OCCE FML	6 € par élèves inscrits en septembre

Associations extérieures :

Association Prévention Routière	150,00 €
SOS Amitié Brest	50,00 €
Association France Alzheimer 29	50,00 €
Solidarités paysans Bretagne	50,00 €
SPREV (Association Sauvegarde du Patrimoine Religieux en Vie)	1 050,00 €
Handball de Pleyber-Christ	350,00 €
Rugby Club de Landivisiau	100,00 €
Association des accidentés de la vie - FNATH	50,00 €
Secours catholique	700,00 €
Tout c'est le Rythme	250,00 €
ADMR Région de Morlaix	1 800,00 €
ASAD (Association pour le soutien aux Adultes en difficulté)	200,00 €
Morlaix cyclisme performance	500,00 €
Les restos du coeur	500,00 €
Rêve de clown	50,00 €
Alcool assistance	50,00 €
Les Utopistes en Action	700,00 €
	6 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne un avis favorable, à l'unanimité, à ces propositions.

Enfin, M. Hervé GUEVEL présente les propositions d'attribution de subventions d'Associations communales où siègent, au sein des instances dirigeantes (conseil d'administration ou bureau), des membres du Conseil Municipal ou des personnes ayant des liens avec un membre du Conseil municipal.

Lors de cette présentation par association, les élus concernés ont quitté la salle et n'ont donc pas pris part au vote. Hormis ces élus, **le Conseil Municipal a donné un avis favorable, à l'unanimité, à ces propositions.**

Saint-Thégonnec patrimoine vivant	2 000,00 €	Mme Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, membre du CA de l'association, n'a pas pris part au vote, étant absente
Le jardin de Penfo	220,00 €	M. GERARD, président de l'association a quitté la salle et n'a donc pas pris part au vote
Droit à l'emploi Saint-Thé Loc	2 500,00 €	M. Josselin BOIREAU et Mme Françoise GALLOU, membres du CA de l'association ainsi que Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER, dont l'époux est le président de l'association ont quitté la salle et n'ont donc pas pris part au vote
Comité de jumelage	400,00 €	M. Hervé GUEVEL et Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER, conformément à leurs statuts, ont quitté la salle et n'ont donc pas pris part au vote
TOTAL	5 120,00 €	

Les crédits relatifs aux subventions versées aux associations communales et extérieures figurent au BP 2024, au c/65748.

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT SIGNED ENTRE LA COMMUNE DE STLE ET LA SAFI, TRANSFERE A SEMBREIZH (TRAVAUX ECOLE F.M LUZEL), CODE CM2404_05

Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER, adjointe en charge des bâtiments, expose que la Collectivité a confié à la SAFI, en 2015, la construction de l'école publique élémentaire de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner dans le cadre d'une convention de mandat signée le 21/07/2015. Fin 2017, des désordres ont été constatés (infiltrations) et une déclaration de sinistre a été déposée par l'architecte Nunc.

Suite à la dissolution de la SAFI prononcée le 10 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé le 2 décembre 2022, la cession de la convention de mandat à la société concessionnaire SEM Breizh, impliquant la reprise pure et simple par le cessionnaire de l'ensemble des droits et obligations stipulés dans ladite convention de mandat, y compris la gestion et le suivi du sinistre.

Le solde du marché pour la maîtrise d'œuvre et les entreprises impliquées dans le sinistre a été reporté pour intervenir après la résolution du sinistre.

Suite au protocole assurantiel mis en place pour la gestion du sinistre, les travaux ont été réalisés à l'été 2023. SEM Breizh est désormais en mesure de solder l'ensemble du marché.

Néanmoins, les conditions financières de l'opération ont évolué depuis la signature de la convention de mandat en 2022 :

- A la suite à la liquidation de la SAFI, la collectivité a récupéré en avril 2023 le solde des avances versées à la SAFI pour un montant de 30 796,03 €
- Une somme doit être versée à SEM Breizh pour solder les travaux en intégrant des révisions de prix (celles-ci sont arrêtées à la date de la réception des travaux).

Afin de tenir compte de ces modifications, Mme le Maire propose de valider le principe d'un avenant à la convention de mandat afin de verser à SEM Breizh les fonds nécessaires aux missions qui lui incombent, pour un montant estimé à 25 000 € TTC en date d'avril 2024.

Considérant la Convention de Mandat pour la construction de l'école publique élémentaire, signée entre la SAFI et la commune, le 21 juillet 2015, prévoyant dans son article 13 un budget d'opération de 1 500 000 € HT,

Considérant le protocole d'accord signé le 21 mars 2022, prévoyant les montants des indemnités assurantielles suite au sinistre et leur récupération par la SAFI pour le suivi de ce sinistre,

Considérant l'avenant de transfert du mandat à SEM Breizh, signée entre les trois parties le 5 décembre 2022, suite à la procédure de liquidation de la SAFI, et prévoyant, sur la base du devis de la SAFI du 27 septembre 2019 et du protocole d'accord entre assurances signé le 21 mars 2022, le suivi du sinistre par SEM Breizh, en sus des missions initiales de gestion de l'opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise la collectivité à verser à SEM Breizh les fonds nécessaires à la réalisation des missions qui lui incombent, pour un montant estimé à 25 000 € TTC en date d'avril 2024, soit le solde des marchés initiaux sur la base des tableaux prévisionnels de dépenses, et dans la limite du budget prévisionnel d'opération prévu à l'article 13 de la Convention de Mandat initiale.**
- **DONNE tous pouvoirs à Mme le Maire ou son représentant pour signer l'avenant à la convention de mandat signé le 21/07/2015, reprenant les termes de cette délibération, accomplir les démarches et signer tous les actes en découlant.**

Mme Gaëlle ZANEGUY demande à partir de quand la garantie décennale démarre. Carolyn Engel-Gautier répond que la garantie a commencé à la réception des travaux.

M. Josselin BOIREAU fait remarquer que les travaux refaits au plafond de l'école sont très satisfaisants (ont apporté du mieux).

POINTS INFORMATIFS

Comme indiqué en début de séance, Mme le Maire signale que le point informatif prévu sur les évolutions du SCoT est reporté au CM de Mai, les services communautaires concernés ayant été dans l'incapacité technique de fournir les supports de présentation nécessaires.

Mme le Maire, également première vice-présidente de Morlaix Communauté, propose une information sur les projets de révision et de modification du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de l'agglomération, présentés en conseil communautaire du 8 avril 2024. Le diaporama ci-joint en annexe présente les détails de cette présentation.

Mme le Maire indique que la révision du PLUiH a pour objectifs de prendre en compte :

- Les projets de long terme sur le territoire communautaire
- La loi Climat et Résilience avec notamment l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui vise en 2050 à ne pas plus utiliser de consommation foncière. La commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner a déjà fait des efforts, contrairement à d'autres collectivités, mais la loi aura tout de même des impacts.
- Les enjeux de centralité urbaine, de mobilité, de protection de l'environnement, d'écologie ainsi que les enjeux économiques

Le diaporama joint expose les modalités de la révision avec la méthode à venir, prévoyant des groupes de travail thématiques et des groupes de travail territoriaux (à STLE la commission urbanisme pourrait constituer un groupe de travail par exemple).

Chaque fois que des modifications sont faites, une concertation doit être mise en place avec les habitants : site internet de Morlaix Communauté, exposition publique, registres de concertations, temps d'échange annoncés par la Presse. Le Conseil de communauté validera les différentes étapes.

Par ailleurs, l'Etat est sollicité pour accompagner financièrement la révision.

Les objectifs de la révision répondent aux enjeux du SCoT du Pays de Morlaix, à savoir la prise en compte de l'objectif ZAN sur le plan de l'aménagement tant en termes d'habitat que de zones à vocation économique, qui obligera en 2050 au « zéro artificialisation des sols ».

Une étude sur le potentiel foncier sera réalisée. Elle permettra de calculer le « compte foncier » par EPCI, puis sa déclinaison par commune, ceci une fois retirés les projets d'intérêt départemental et régional. Une première tranche correspondant aux projets réalisés entre 2021 et 2031 sera prise en compte pour calculer l'objectif de baisse de moitié de la surface foncière à l'horizon 2050. Après cette étape du SCoT à l'échelle du Pays, le PLUi-H définira les zones. A partir de 2031, les constructions y compris sur les zones agricoles, seront prises en compte pour calculer le compte foncier de chaque commune.

Mme Françoise RAOULT exprime ses inquiétudes sur l'habitat car elle observe qu'il est difficile de trouver des logements pour des personnes en difficulté.

Mme le Maire estime qu'il faudra trouver l'équilibre entre l'emploi, l'économie et l'habitat, et qu'il faudra sans doute apprendre à habiter autrement, même dans les communes rurales, par exemple avec des logements à R+1 ou 2, ou encore reconstruire à la place de maisons abandonnées.

M. Yvon POULIQUEN explique qu'au PLUi-H actuel, 8 hectares soit l'équivalent de la zone de Penn ar park sont fléchés sur l'habitat ainsi que 6 hectares fléchés en zone économique.

Mme le Maire poursuit sa présentation en évoquant la modification n° 2 du PLUi-H, engagée le 26 mars 2024. (voir diaporama). Les mêmes modalités de concertation sont prévues que pour la révision. Cette modification visera tout particulièrement des objectifs de développement des énergies renouvelables, et prendra également en compte les derniers inventaires des zones humides.

Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG demande quels ont été les résultats des concertations lors des révisions et modifications précédentes. Mme le Maire répond qu'il y a en général assez peu de participation à ces concertations, sauf pour des sujets individuels.

QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente d'un bien bâti au 14, lotissement Menez Rous
- Vente d'un bien bâti au 7, rue de Chapellendy
- Vente d'un bien bâti au 2, rue de l'église
- Vente d'un bien bâti au 4, rue de la Cordelière

Ces dossiers ne se trouvant pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune, celle-ci ne préemptera pas.

INFORMATIONS DIVERSES

- Elections européennes 9 juin de 8 h à 18 h : appel à mobilisation des membres du Conseil municipal. Un tableau des permanences sera prochainement adressé aux membres et il sera demandé de s'organiser entre élus pour gérer les éventuels changements liés à des contraintes personnelles.
- Subvention DETR pour la rénovation énergétique de la salle des associations : accord pour 95 000 € (demande 95 000 €)
- Volet 1 Pacte Finistère 2030 : 35 000 € obtenus sur les 54 080 € demandés pour la toiture de la Maison France Services / Poste

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Panneaux voirie circulation	Isosign	9 888,07 € TTC
Panneaux voirie entrées de village	Isosign	9 405,26 € TTC
Préparation des travaux de réfection de la toiture de la MFS	Coadou couverture	3308,40 € TTC
Aspirateurs	Gama 29	578,22 € TTC
Fenêtres local réflexologue	4 M Miroiteries	5770,8 € TTC
Eclairage Led bâtiments	Yesss Electrique	10 609,31 € TTC
Travaux complexe sportif suite tempête	Menez couverture	2773,59 € TTC
Photocopieur Mairie	Votre bureau	3930,00 € TTC
Accompagnement renouvellement DSP Ti ar Bleizig (FONCTIONNEMENT)	Ogelia	8820,00 € TTC

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission développement durable, environnement, patrimoine naturel et TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) – M. Josselin BOIREAU

- La commission se réunira prochainement avec une réflexion sur la fête de la nature.
- Une commission extra-municipale s'est réunie concernant le cimetière. La mise en herbe d'une partie du cimetière se fera avant l'été, l'autre à l'automne.
- Gestion différenciée : un agent des services techniques est parti en formation. La mise en place est effective ; il n'y a pas de retour négatif de la population et les services techniques font part de leur grande satisfaction, car cela leur libère un temps d'intervention important. Mme Viviane LE BIHAN précise que l'école souhaiterait aussi expérimenter la gestion différenciée.
- Un rendez-vous avec FIA est fixé le 29 avril pour disposer d'une première expertise sur les possibilités de développement des mobilités douces sur les routes de la commune.
- Le congrès du Mouvement National des Chômeurs et Précaires se déroule actuellement à Landivisau.
- TZCLD : Une deuxième serre a été mise en place sur la parcelle. Tous les bénévoles s'engagent et une nouvelle activité de lavage de voiture se met en place. Actuellement, 16,75 ETP ont été créés.

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires – Mme Gaëlle ZANEGUY

- La commission a réalisé un travail important autour du projet de tarification sociale pour le restaurant scolaire.
- Fin de la DSP concernant la gestion de la crèche Ti ar Bleizig au 31/07/2025 : un devis a été signé avec le cabinet Ogelia pour un accompagnement à l'étude du mode de gestion de la crèche à compter du 01/08/2025 et pour la préparation du renouvellement de la DSP (en cas de confirmation du choix de ce mode de gestion).
- Conseil municipal des jeunes : un voyage est prévu à Paris avec 50 € de reste à charge par jeune, grâce à des actions d'autofinancement prévues
- 8 mai : les membres du conseil des jeunes souhaitent continuer à être porte-drapeaux
- Anniversaire du débarquement : suggestion d'un évènement autour de la date de libération de la commune
- Les animations de Ti ar Re Yaouank fonctionnent bien. Une proposition d'activités sportives libres au terrain a rassemblé 24 jeunes entre 10 et 13 ans. Cela traduit une belle dynamique autour de la jeunesse sur la commune.

Commission mixte RH / Vie associative – Mme Françoise RAOULT et M. Hervé GUEVEL

Ressources Humaines :

- Le questionnaire adressé aux agents du pôle enfance va être exploité pour échanger avec l'organisme de formation Luska. Les réponses font état d'un besoin d'outils et compétences pour mieux gérer les comportements de certains enfants.
- 2 départs en retraite sont prévus dans les mois qui viennent : départ d'un agent d'entretien qui travaille à l'école du Sacré Cœur en juillet et départ de la responsable du restaurant scolaire en début d'année 2025 (date à confirmer). Il conviendra de procéder à des recrutements pour remplacer ces agents.

Vie associative :

- La commission a étudié les demandes de subvention des associations pour 2024
- Présentation de l'audit sur la vidéo-surveillance. La commission a entendu les observations autour du fait que Loc-Eguiner n'a pas été ciblé dans l'audit. La commission a pris connaissance de 2 devis pour la mise en place de points de vidéo-surveillance et attend des devis plus spécialisés intégrant Loc Eguiner.

Commission mixte travaux et bâtiments - M. Yvon POULIQUEN et Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER

Travaux :

- Marché à bons de commande pour les travaux de voirie attribué à Eurovia, suite à la mise en concurrence coordonnée par le SDEF. L'attribution du marché sera signée en début de semaine. Des choix seront à faire concernant les travaux pour rester dans le budget prévu au BP2024.
- Des travaux sont en cours sur la commune pour installer la fibre, plusieurs entreprises travaillent et demandent régulièrement des arrêtés de voirie. Les armoires principales pour la Fibre sont mises en place.

Bâtiments :

- Etude du préau de l'école, dont la toile s'est envolée avec la tempête, nécessitant de trouver une solution pour protéger les enfants des vents dominants. La structure métallique sera démontée.
- Bardage de la salle omnisport : des discussions sont en cours autour de différentes options
- Travaux sur les bâtiments en cours :
 - o Transept sud de l'église terminé. Les travaux autour du chevet vont démarrer.
 - o Médiathèque : dalle coulée, le bâtiment prend forme et l'ossature bois sera rapidement montée.

Commission culture et tourisme – M. Patrick LE MERRER

Tourisme :

- Etude des dates pour le pot d'accueil à l'attention des camping-caristes
- Concours des jardins fleuris : la commission essaye de motiver davantage de participations

Culture :

- « A l'ombre d'un nuage » : très beau spectacle programmé dans le cadre des Semaines de la petite enfance organisées par Très Tôt Théâtre et la CAF. La commission remercie les agents des services techniques qui ont décalé leur pause déjeuner pour le montage du spectacle.
- 17 mai : vernissage de l'exposition des œuvres d'Emmanuelle Briat, installation en extérieur devant l'office de tourisme. L'artiste propose également un atelier à la bibliothèque le 4 mai.
- Concours photo 2024 sur le thème « Lumière d'hiver à Saint-Thé Loc » : le jury s'est réuni le 19 avril. 23 participants dont 18 adultes et 5 enfants, 65 photos reçues. 15 photos de 10 adultes et 5 enfants ont été sélectionnées pour être imprimées et exposées à la Salle Kanevedenn du 20 mai au 2 juin.
- Bulletin municipal : articles attendus pour le 13 mai
- Médiathèque : le groupe de travail « mobilier » travaille autour du cahier des charges, en vue du lancement d'une consultation en septembre.

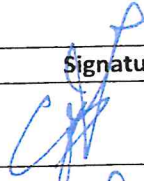
Commission extra-municipale Vie Citoyenne – Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG

Budget participatif 2024 : 1 seul projet mais qui n'a pas abouti. La démarche a du mal à prendre. La commission réfléchit à une offre alternative.

DIVERS : Mme Hélène Rumeur regrette que le portail de l'école et de la passerelle ne soient pas fermés > la consigne sera à rappeler à l'école et au restaurant scolaire.

L'ordre du jour étant épuré, Mme le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 22h30.

Affichage réglementaire fait le 3 mai 2024.

Prénom	Nom	Qualité	Signature
Solange	CREIGNOU	Maire	
Youcef	TERZI	Secrétaire de séance	